



DIRECTION CHARGÉE DE L'AUDIT DU GROUPE  
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Décision du 8 décembre 2022 portant subdélégation de signature pour la direction chargée de l'audit du groupe de la Caisse des dépôts et consignations**

CDC-DSD22027

Le directeur de la direction chargée de l'audit du groupe de la Caisse des dépôts et consignations,  
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;  
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et R. 518-0 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 26 juillet 2021 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;  
Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 portant délégation de signature pour direction chargée de l'audit du groupe de la Caisse des dépôts et consignations, notamment son article 2,

Décide :

**Article 1**

Subdélégation est donnée à M. Christian Costrejean, directeur adjoint de l'audit du groupe, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de la direction chargée de l'audit du groupe, y compris, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud Freyder, tous actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur par le Code de la commande publique pour la passation et l'exécution des contrats et des avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

**Article 2**

La présente décision entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 8 décembre 2022,

M. Arnaud Freyder